

DECISIONS DE LA PRESIDENTE

EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2020

AFFICHAGE DU 2 FEVRIER 2021

Numéro	Objet	Décision
2021-DEC-2	Suivi énergétique (Post CEP) de Souleuvre en Bocage	<p>Art. 1 : accepter les modalités de ce partenariat sur la base d'une participation de la commune de Souleuvre en Bocage, à hauteur de 1 470 €/an et d'une contribution du SDEC ENERGIE de 5 880 €/an,</p> <p>Art. 2 : imputer le reste à charge annuel de la commune s'élevant à 1 470 €, à l'article 747485 du budget principal du SDEC ENERGIE,</p> <p>Art. 3 : mettre en œuvre cette décision et signer la convention établie à cet effet et l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 4 : insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>
2021-DEC-3	Suivi énergétique (Post CEP) d'Evrecy	<p>Art. 1 : accepter les modalités de ce partenariat sur la base d'une participation de la commune d'Evrecy, à hauteur de 910 €/an et d'une contribution du SDEC ENERGIE de 3 640 €/an,</p> <p>Art. 2 : imputer le reste à charge annuel de la commune s'élevant à 910 €, à l'article 747485 du budget principal du SDEC ENERGIE,</p> <p>Art. 3 : mettre en œuvre cette décision et signer la convention établie à cet effet et l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 4 : insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>
2021-DEC-4	Convention de partenariat avec l'Association "Les Petits Débrouillards Grand Ouest" - Animation des ateliers pédagogiques de la Maison de l'Energie - année 2021	<p>Art. 1 : accepter les modalités de ce partenariat,</p> <p>Art. 2 : imputer les dépenses à venir à l'article 6228 du budget principal du SDEC ENERGIE,</p> <p>Art. 3 : mettre en œuvre cette décision et signer la convention établie dans le cadre de ce partenariat pour l'année 2021, et l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 4 : insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>
2021-DEC-5	Convention de partenariat avec le CPIE pour des animations pédagogiques - Exposition "2050" de la Maison de l'Energie - année 2021	<p>Art. 1 : accepter les modalités de ce partenariat,</p> <p>Art. 2 : imputer la dépense à l'article 6228 du budget principal du SDEC ENERGIE,</p> <p>Art. 3 : mettre en œuvre cette décision et signer la convention établie à cet effet et l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 4 : insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>

2021-DEC-6	<p align="center">Adhésion au service de Conseil en Energie Partagé de Sainte Croix sur Mer</p>	<p>Art. 1 : accepter l'adhésion de la collectivité au service de Conseil en Energie Partagé sur la base d'une participation de la commune de Sainte Croix sur Mer, à hauteur de 375 €/an et d'une contribution du SDEC ENERGIE de 1 500 €/an,</p> <p>Art. 2 : imputer le reste à charge annuel de la commune s'élevant à 375 €, à l'article 747485 du budget principal du SDEC ENERGIE,</p> <p>Art. 3 : mettre en œuvre cette décision et signer la convention établie à cet effet et l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,</p> <p>Art. 4 : insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.</p>
------------	--	---

Ces décisions sont consultables, sur demande auprès du service Structures, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.



La présidente,

Catherine Gourney-Leconte
Catherine GOURNEY-LECONTE